

## Comité de Pilotage CRC – CRCVL

Le 09 Octobre 2025

### Objet : Décision du comité de pilotage CRC CRCVL

Messieurs,

Nous tenons à vous informer que **la décision du comité de pilotage est ferme et définitive.**

Après avoir réétudié les dossiers,

I. Le comité de pilotage du CRC CRCVL à examiner le cas de deux rencontres :

- 1) La rencontre entre les clubs de *Hanches et Selles-sur-Cher*.  
Les faits qui nous ont été rapportés concernant cette rencontre, ainsi que **l'acceptation par l'arbitre et le délégué** de ne pas faire disputer les triplettes suite au départ de joueurs de Hanches, nous amène à entériner le score de la rencontre à la fin des doublettes, à savoir 22 à 14 en faveur du club de Selles sur Cher.
- 2) La rencontre entre les clubs de *Gièvres et Saint-Germain*, pour laquelle les témoignages écrits et oraux, qui nous ont été transmis confirment que les triplettes ne se sont pas déroulées normalement le club de Gièvres ayant proposé au club de St Germain du Puy un arrangement.

La rencontre est donc considérée comme forfait pour les deux équipes comme le stipule l'article 8 du règlement CRCVL il a été également décidé de rétrograder le club de Gièvres à la dernière place du classement.

I. Toutefois, le Comité de Pilotage et le Président de la région centre Val de Loire restons à votre disposition afin d'échanger sereinement sur cette situation

Sportivement

Pour le comité de pilotage CRC CRCVL

